

10. INT-412



Déposé le 24 AOUT 2010

Scanné le _____

INTERPELLATION

Caisse de pension, bistrot social: jusqu'à quand la ville de Lausanne pourra-t-elle appeler le Conseil d'Etat à sa rescousse ?

Quand Lausanne chavire, le Canton écope... Premier naufrage, celui de la CPCL. En juin 2009, le Conseil d'Etat acceptait de contribuer au redressement de la Caisse de pension de la Commune de Lausanne, à travers diverses autorisations faites au LEB et au TL/LO de verser des montants provisionnés de CHF de 3,1 millions et 31.9 millions. Par ailleurs, il annonçait également l'affectation dans le budget des TL/LO de 1,8 million par année, dont 400'000 francs de subvention cantonale, aux remboursements et paiements des intérêts d'un emprunt souscrit par la société et cautionné par la Ville.

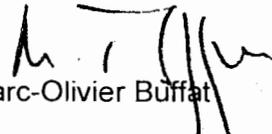
Second naufrage, celui de la politique lausannoise en matière de toxicomanie. Incapable de répondre aux vœux des Lausannois qui, le 8 juillet 2008, refusaient par 54.6% de NON la création d'un local d'injection et d'un bistrot social, Lausanne obtiendrait à nouveau l'aide du Canton, pour cofinancer ce que la majorité lausannoise n'ose plus proposer et que le peuple a refusé: un bistrot social!

Après les nombreux investissements faits par le Canton en faveur de la ville-centre - Tridel, M2, UNIL, Axes forts, MCBA - et malgré les plaintes réitérées de la capitale vis-à-vis d'un Canton qui manquerait de générosité, ce nouvel engagement annoncé par voie de presse dans les affaires lausannoises mérite explications.

C'est pourquoi je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. S'agit-il d'une décision et d'une volonté politique collégiale du Conseil d'Etat ou de l'intervention du seul responsable du DSAS ?
2. Le Conseil d'Etat confirme-t-il qu'il s'engagera dans le cadre du projet de bistrot social lausannois et peut-il préciser la forme de son engagement?
3. S'il confirme son engagement, comment le Conseil d'Etat justifie-t-il celui-ci, alors même que les Lausannois ont refusé un tel projet (local d'injection et bistrot social) en juin 2008?
4. Quelles sont les limites que se fixe le Conseil d'Etat dans son engagement local en matière de toxicomanie? Pourrait-il par exemple répondre à de mêmes sollicitations provenant d'autres communes? Pourrait-il participer à l'achat de bâtiments destinés à accueillir des dispositifs prévus par les autorités locales?
5. A combien se montent aujourd'hui les engagements financiers du Canton en faveur d'infrastructures et de biens collectifs lausannois?

Au nom du Groupe radical


Marc-Olivier Buffat

(Souhaite développer)

Au nom du Groupe Libéral
